et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 027-212701650-20250624-CM24062025_07-DE

CM-24-06-2025/07

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	***COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE*** EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*15*
Nombre de votants :	*17*
Date de Convocation :	*17/06/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt-Quatre Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS

Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Michelle TANGUY*

Messieurs *David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Christian GOBERT donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET
Madame Sophie LEMEZ donnant procuration à **Monsieur** Jérôme PASCO

Mesdames *Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Marie AUBRY, Céline CONSTANT,*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Fabrice SORIEUL, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Monique JEAN*

Objet : TARIFICATION DES CONCERTS D'ORGUE ESTIVAUX : Rémunération des musiciens

Monsieur Jérôme PASCO rapporte que dans le cadre du festival, "Les Dimanches de l'orgue", les musiciens sollicités sont rémunérés.

Leur rémunération est composée d'un cachet et du remboursement de leurs frais kilométriques s'ils le souhaitent et si cela est pertinent. Pour cette année, 4 des 9 musiciens ont des frais de déplacement. Le calcul de la somme se fait à partir du barème de la fonction publique territoriale.

Publié le : 02/07/2025 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/34511

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 027-212701650-20250624-CM24062025_07-DE

Dans le détail, voici la répartition :

Emmanuel HOCDE, *musicien du concert du 13 juillet, vient de Faremoutiers en Seine-et-Marne : 174kmx2 = 348 km (A/R) x 0.665 =* **231,42 euros.**

Pour le concert du 20 juillet, trois musiciens se produisent :

Anne RAFFARD *vient de Sainte-Adresse en Seine-Maritime : 113 kmX2 = 226 km (A/R) x 0.697 =* **157,5 euros.**

Fabien DESSEAUX *vient des Andelys dans l'Eure : 55 kmX2 (A/R) = 110km x 0.697 =* **76,67 euros.**

Gudrun HUHMER-VIROT *vient de Tilly dans l'Eure : 56,6kmX2 (A/R) = 113,2 km x 0.697 =* **78,90 euros.**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** le remboursement des frais kilométriques des différents musiciens sollicités pour les « Dimanches de l'Orgue », selon les modalités exposées.
- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt-Six Juin Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE

MAIRIE DE CONCHES (Eure)

Publié le : 02/07/2025 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/34511